



DELIBÉRATION N°8/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

OBJET :

FINANCES

CCAS – Acompte sur la subvention 2023

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 16/02/2023

Publié ou notifié

Le : 16/02/2023

Le Maire,

Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le deux février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – M. Halim YALCIN

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Julien PIEDPREMIER par M. Laurent THEVENOT
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY
Mme Lucie PINTO par M. Jean-Louis ANTONY
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

Etaient absents : Mme Véronique CHARTIER – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS – M. Daniel BAPTISTE – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI

David JARDINE est désignée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sollicite de la Commune, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023, le versement d'un acompte de 80 000 euros sur la subvention de fonctionnement qui lui sera versée au titre de l'exercice 2023.

Cette subvention sera, notamment, destinée à financer ses interventions en direction du public en difficulté, à assurer la rémunération du personnel qu'il emploie et à régler ses charges courantes, les recettes perçues par l'établissement au cours du premier trimestre étant insuffisantes pour pouvoir prendre en charge ces dépenses.

Ainsi, le Conseil Municipal, Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, par 19 voix « pour » et 1 « abstention » :

- Vote le versement d'un acompte sur subvention de 80 000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée lors du vote du Budget Primitif 2023.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023, article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Laurent THEVENOT

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230202-8-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception-préfecture : 16/02/2023